



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du : **Mardi 12 décembre 2023**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM SAMEDI APRES-MIDI

o **Régional 1 ELITE**

25880411 – AS CAN MINES / BRETONS PARIS 1 du 09/12/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance de l'indisponibilité des installations entraînant le report du match, du courriel de BRETONS PARIS,

Vu le calendrier des deux équipes,

Reporte la rencontre au 27/01/2024 et avance la rencontre 25880433 – OUTRE MER ACS / BRETONS PARIS 1 du 27/01/2024 au 13/01/2024.

25880407 – BANQUE DE FRANCE AS 1 / ORANGE ISSY 1 du 02/12/2023

La Commission reporte cette rencontre au 16/12/2023.

o **Régional 1**

25880939 – COMMUNAUX MAISONS ALFORT / RECTORAT A. PARIS du 04/05/2024 (R1/B)

La Commission prend connaissance du courriel des COMM. MAISONS ALFORT et de l'attestation de la Mairie de Maisons Alfort indiquant l'indisponibilité de l'installation.
Elle avance la rencontre au 02/03/2024.

- **Régional 2**

25881478 – NOUUUS FC 2 / APSAP HENRI MONDOR 1 du 09/12/2023 (R2/A)

La Commission reporte cette rencontre au 13/01/2024.

25881562 – TROPICAL AC / AS 116-17^e LE BRIO du 02/12/2024 (R2/B)

Reprise de dossier.

La Commission enregistre le forfait de TROPICAL AC (2^{ème} forfait).

25881568 – ORMESSON US / TROPICAL AC du 09/12/2003 (R2/B)

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre et du courriel de TROPICAL AC.
Considérant l'article 8.1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. sur la vérification des licences,

Elle enregistre le forfait non avisé de TROPICAL AC (3^{ème} forfait).

En application de l'article 23.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission enregistre le forfait général de TROPICAL AC.

Elle rappelle les rencontres perdues pour forfait retard de TROPICAL AC :

25881546 – AEROPORT DE PARIS AS / TROPICAL AC du 14/10/2023

25881552 – TROPICAL AC / APSAP E. ROUX 2 du 04/11/2023

25881556 – PITRAY OLIER PARIS 2 / TROPICAL AC du 18/11/2023

25881476 – LUXEMBOURG FC / FOOT 130 du 09/12/2023 (R2/A)

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris et la rencontre non jouée suite à la fermeture de l'installation.

Elle reporte la rencontre au 13/01/2024.

25881566 – ST GENEVIEVE ASL / PITRAY OLIER PARIS 2 du 09/12/2023 (R2/B)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé de PITRAY OLIER PARIS 2 (1^{er} forfait).

25881658 – FC LUCHA 75 / PHILIPPE GARNIER du 09/12/2023 (R2/A)

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris et la rencontre non jouée suite à la fermeture de l'installation. Elle reporte la rencontre au 13/01/2024.

25881700 – COMMUNAUX MAISONS ALFORT / NIKE FC 2 du 04/05/2024 (R1/B)

La Commission prend connaissance du courriel des COMM. MAISONS ALFORT et de l'attestation de la Mairie de Maisons Alfort indiquant l'indisponibilité de l'installation.

Elle avance la rencontre au 02/03/2024.

- **Régional 3**

26798594 – GAZIERS PARIS AS 2 / WAYWOUYWEAR FC 2 du 09/12/2023 (R3/B)

La Commission prend connaissance de l'inversion de la rencontre et prend note que les frais d'arbitrages ont été réglé par GAZIERS PARIS AS 2.

Elle inverse le match retour qui devient :

26798654 – GAZIERS PARIS 2 / WAYWOUYWEAR FC 2 le 04/05/2023 et précise que les frais d'arbitrages seront à la charge de WAYWOUYWEAR FC.

En Copie : Service Arbitrage de la L.P.I.F.F.

25882876 – BANQUE DE FRANCE AS 3 / ORANGE ISSY 3 du 02/12/2023 (R3/A)

La Commission reporte cette rencontre au 13/01/2024.

26798672 – GAZIERS PARIS AS 2 / ST DENIS CHICKEN STREET du 25/05/2024 (R3/B)

La Commission rappelle l'indisponibilité des installations de GAZIERS PARIS AS 2 le 25/05/2024 et inverse les rencontres.

Inversion de la rencontre aller qui devient :

26798612 - GAZIERS PARIS AS 2 / ST DENIS CHICKEN STREET le 20/01/2024

Et le match retour devient :

26798672 – ST DENIS CHICKEN STREET / GAZIERS PARIS AS 2 le 25/05/2024

26798616 – AF ROISSY MONTI 2 / CHATELET AS FC 3 du 27/01/2024 (R3/B)

Accord des deux clubs pour avancer la rencontre du 13/01/2024.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN

25872258 – HOSPITALIER COURSES / ACCENTURE du 16/12/2023

Courriel d'ACCENTURE en accord avec HOSPITALIER COURSES pour jouer au STADE DOMINIQUE ROCHETEAU à ASNIERES SUR SEINE à 9h30.

Accord de la Commission.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{ER} RAPPEL :

25882883 – EPSIDIS / EPINETTES ESPAGNOL C du 09/12/2023 (R3/A)

26798594 – GAZIERS PARIS AS 2 / WAYWOUYWEAR FC 2 du 09/12/2023 (R3/B)

25872265 – HOSPITALIERS COURSES / STERIA ACS du 09/12/2023 (Samedi Matin/A)

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM**

La Commission a effectué le tirage au sort du tour de cadrage la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF Foot Entreprise et Criterium du samedi après-midi.

Les rencontres auront lieu le 13/01/2024 et sont disponibles sur le site de la L.P.I.F.F.

27674321 – WAYWOUYWEAR FC 2 / BANQUE DE France AS 2

27674322 – TSIDJE 1 / CHEMINOTS PRAT. OM. 1

27674323 – ELM LEBLANC 1 / GAZIERS PARIS AS 2

27674324 – AS ST DENIS CHICKEN STREET / BUTTE AUX CAILLES

27674325 – EPINETTES ESPAGNOLS 1 / APSAP VILLE PARIS 1

27674326 – NEW TEAM VINCENNES / REUNIONNAIS SENART

27674327 – HOPITAL R. POINCARE / AEROPORT PARIS 1
27674328 - CONSEIL DEPART 92 2 / APSAP 94 E. ROUX 2

Clubs exempts :

- BRETONS PARIS 1
- OUTRE MER ACS
- NOVUUS CHAMBOURCY 1
- AIR FRANCE ROISSY 1
- CONSEIL DEPART. 92 1
- GAZIERS PARIS AS 1

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre à la charge des 2 clubs.

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF
FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN**

La Commission a effectué le tirage au sort du tour de cadrage et des 1/8 de finale la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF Foot Entreprise Samedi Matin.

Tour de cadrage le 20/01/2024 :
27674312 - PWV FC / IBM PARIS

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre à la charge des 2 clubs.